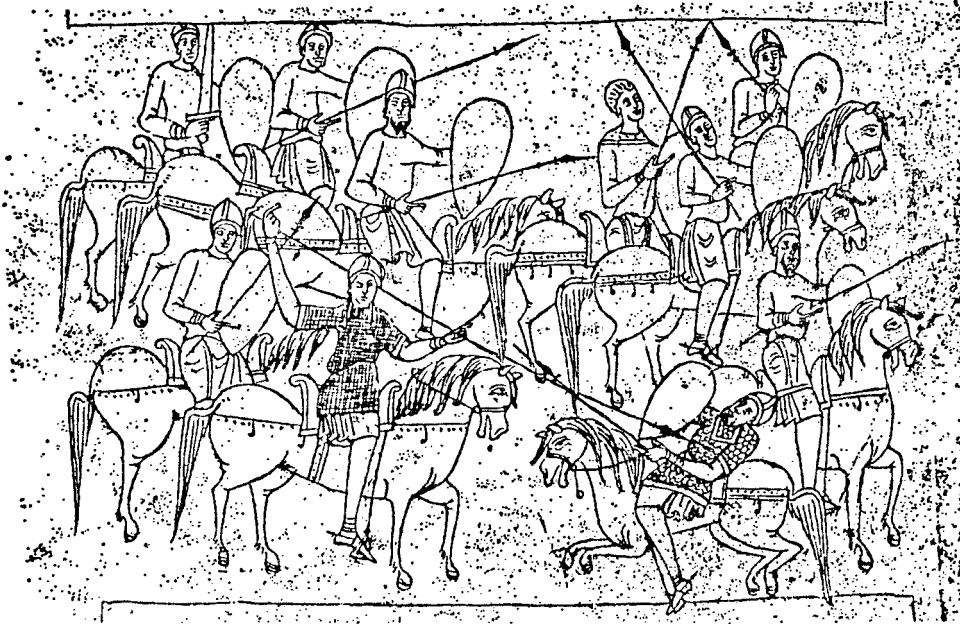


CHAPITRE 5

Paix de Dieu et ordre féodal



L'institution de la Paix de Dieu. Bible de Roda.
B. N., Ms. Lat. 6, t. III, f° 145v°.

« En l'an mil de la Passion du Seigneur » les évêques et les abbés commencèrent, et d'abord dans les pays d'Aquitaine, à réunir l'ensemble du peuple dans des conciles. On y apporta beaucoup de corps saints et d'innombrables châsses pleines de reliques. Depuis là, par la province d'Arles puis celle de Lyon, et ainsi par la Bourgogne jusqu'aux extrémités de la France, on en vint à annoncer dans tous les diocèses que des conciles seraient tenus en des lieux déterminés, réunissant les prélats et les princes de tous les pays, pour la réforme de la paix et l'institution de la sainte foi ». ¹

Après les recherches du siècle dernier, on a pu penser que l'étude du mouvement de la Paix de Dieu était pour l'essentiel terminée, notamment dans son aspect institutionnel, qui avait été le plus largement examiné ² ; mais depuis quelques années d'autres directions de recherches ont été dégagées : partant de l'analyse traditionnelle, et insistant sur les origines de la Paix, on a mieux fait ressortir la double tonalité qui les marque, tonalité cléricale certes, mais aussi tonalité populaire. Reprenant la distinction chronologique habituelle en deux phases, on s'est attaché à montrer que si la seconde période (des années 1040 jusqu'au XIII^e siècle) est bien celle de l'institutionnalisation, avec la Trêve de Dieu, la première période, celle des débuts, est par contre la plus originale, parce que la plus authentiquement populaire :

« *Malgré son parfum d'Église, et bien que les développements ne nous soient connus que par des actes conciliaires* » ³ c'est cet aspect de la Paix de Dieu qui a été ainsi mis en avant. Georges Duby a montré l'aversion que les évêques du Nord éprouvent pour un mouvement populaire qu'ils jugent subversif de l'ordre social ⁴. Pierre Bonnassie a prouvé l'importance que revêt le phénomène par rapport à une histoire des masses paysannes (qui est encore à écrire) ⁵.

« Le mouvement de la Paix de Dieu se définit par un double objectif : mettre un frein aux violences exercées par l'aristocratie guerrière, protéger les victimes de ces violences. Comme les exactions nobiliaires, à l'origine du moins, sont tout aussi insupportables à l'Église (qui en souffre dans ses biens) ⁶ qu'aux paysans (qui en pâtissent dans leurs biens et dans leurs personnes), la riposte repose sur une alliance (au moins circonstancielle) ⁷ du clergé et de la paysannerie... (il s'agit moins d'ailleurs de conciles au sens traditionnel du terme que de vastes assemblées, souvent réunies en pleine campagne, et regroupant des foules considérables d'hommes et de femmes) ».

Que la paix soit l'œuvre ecclésiastique des évêques du Midi ou des moines de Cluny importe peu. Il est évident que les actions des uns comme des autres interviennent dans un contexte d'agitation, d'effervescence populaire. Sans minimiser le caractère ecclésiastique, donc l'aspect institutionnel des origines de la Paix, il convient de marquer des nuances. Sans nier les raisons profondes des promoteurs officiels du mouvement et de leurs continuateurs, les clercs, leurs intentions sincères de réforme, on peut essayer de chercher les autres motivations, moins religieuses, dont ils ont été les porteurs, plus ou moins consciemment. C'est dans cette optique-là, dans cette ambiance, dirons-nous, qu'il nous faut scruter à nouveau le mouvement de la Paix pour tenter d'en mieux restituer la véritable

¹ GLABER, *Historia*, 1. IV, cit. par DUBY, *Les laïcs et la Paix de Dieu*, dans *Hommes et structures du Moyen-Age*, p. 228 et POLY et BOURNAZEL, *La mutation féodale*, p. 220 et ss.

² Citons pour mémoire l'étude ancienne de HUBERTI, *Studien zur Rechtsgeschichte der Gottesfrieden und Landsfriede*, Ansbach, 1882, utile pour son recueil de textes, et celle dépassée de TOPFER, *Volk und Kirche zur Zeit der benennenden Gottesfriedensbewegung in Frankreich*, Berlin, 1957. Deux classiques en la matière : BONNAUD-DELMARE, *Les institutions de paix en Aquitaine au XI^e siècle*, Rec. de la soc. J. Bodin, t. XIV, Bruxelles, 1962, et HOFFMANN, *Gottesfriede und Treuga Dei*, Stuttgart, 1964.

³ BONNASSIE, *La Catalogne*, p. 357.

⁴ Gérard de Cambrai, *la paix et les trois fonctions sociales*, C.R.A.I.B.L., 1976, p. 136, repris par POLY et BOURNAZEL, *La mutation féodale*, pp. 256-257. De DUBY, cf. aussi *Les trois ordres*, p. 168 et p. 199.

⁵ *La Catalogne*, loc. cit. et *Les cinquante mots-clefs de l'histoire médiévale*, p. 158 et ss. (Paris, 1981).

⁶ Comme le dit bien le chroniqueur de Saint-Pierre du Puy (Sch. CCCCXIII) *de tenenda pace (et) de rebus ecclesiae quas vi abstulerant raptores hujus terrae*. (7) A Bourges, en 1038, les paysans, d'abord encouragés par un archevêque imprudent, se forment en milices de paix et se lancent à l'assaut des châteaux.

⁷ POLY, dans *Le Moyen Age*, t. 2, p. 42.

identité. En premier lieu, ses origines que l'on dit aquitaines ; ensuite son extension aux autres régions orientales et méridionales ; enfin, son impuissance à rejoindre la royauté, qui consommera politiquement le divorce de l'Auvergne avec le pouvoir central, pour deux siècles.

I. LA PAIX AQUITAINE DE GUY D'ANJOU (975-996)

Si les origines aquitaines de la Paix de Dieu ne sont plus contestées actuellement ⁸, il est de règle de considérer Charroux comme son départ avec le fameux concile de 989 ⁹, et il est vrai que c'est bien là le premier exemple d'assemblée d'évêques légiférant en ce sens, si l'on s'en tient au vocabulaire et au terme précis de concile. Et pourtant, les canons du concile de Charroux ne sont pas l'acte de naissance officiel du mouvement. L'histoire commence bien avant, et dans notre province, comme nous nous attacherons d'abord à le montrer en étudiant *l'invention* de l'institution. Nous reprendrons alors la chronologie des premiers conciles pour montrer non pas leur succession dans le temps mais la logique de l'extension du mouvement. En dernier lieu, nous démêlerons les réseaux d'alliances et d'adversités qu'il suscite et qui l'entretiennent ou le contrarient.

§ 1. — *L'INVENTION DE LA PAIX.*

Dans le prolongement d'une très vieille tradition canonique, se tenaient parfois dans les diocèses d'Occident des « assemblées de paix ». Selon un concile romain de 904, quand il y a « des rebelles à réduire », l'évêque peut convoquer en un *placitum publicum* toutes les classes de ses diocésains « afin de réaliser ce qui plaît à Dieu et sert au salut des âmes » ¹⁰. À ces plaids il manque cependant un élément juridique fondamental pour qu'on puisse les intégrer vraiment au mouvement, institutionnellement parlant : le serment. (Peut-être a-t-il eu lieu, mais on ne nous le dit pas ...). C'est ce serment, plus que la nature réelle de la réunion qui en est le cadre, qui fait qu'on peut véritablement parler ou non de concile de paix ; c'est aussi ce qui justifie l'affirmation que nous avançons maintenant, à savoir que c'est en Velay qu'est née, juridiquement, la Paix. C'est en effet en Auvergne qu'on a les plus anciennes traces de ces réunions qu'on peut considérer comme les premières assemblées de Paix. On a encore en mémoire le fameux plaid de Clermont de 958 au cours duquel l'évêque Étienne II rétablit l'ordre troublé par les *seniores* auvergnats rebellés et ramena « la paix, qui vaut mieux que tout » (*pax que omnia superat ...*) ¹¹. Une quinzaine d'années plus tard, la charte notice dite de Landeyrat, bien que sujette à caution, nous relate une autre réunion (*conventus totius patriæ*) tenue sous la présidence du même Étienne, *cum consilio optimatum regionis* ¹². Nous avons d'ailleurs souligné l'intérêt de ce document par rapport au contexte historique de la fin du X^e siècle ¹³. C'est à Marcellin Boudet, dans l'édition du cartulaire de Saint-Flour, que revient le mérite d'avoir mis en lumière le rôle précurseur dans l'histoire de la Paix de ce genre de synodes, alias *conciones* ¹⁴. Plus récemment, l'historien allemand Hartmut Hoffmann va dans son sens, faisant de ces deux manifestations auvergnates de 958 et de 972 les débuts juridiques du mouvement ¹⁵. On peut de fait

⁸ GLABER, *loc. cit.*, *supra*, p. 410 et n. 1. BLOCH, *La société féodale*, p. 571 et ss. HOFFMANN, *op. cit.*, pp. 13-14, etc.

⁹ Encore dernièrement dans POLY-BOURNAZEL, *La mutation féodale...*, p. 571 et ss.

¹⁰ DU CANGE, *Glossarium*, V 525. Entre parenthèses, cela confirmerait la connaissance des textes canoniques romains par les Auvergnats de la fin du x, siècle (cf. *supra*, chap. 3, p. 254 et n. 118 bis).

¹¹ A.D.P.D.D., 3G, Arm. 18, sac A., c. 4 ; Cf. *supra* (chap. Ier, p. 85).

¹² *Cart. S. Fl.*, n. 1. Les *Miracula S. Viviani* de Figeac parlent aussi d'un concile tenu en Auvergne, vers Aurillac, *ad Coles*, non identifié (cf. HOFFMANN, p. 18)... On peut avancer l'hypothèse d'une réunion précoce qui recouvrirait peut-être le fameux *conventus* d'Étienne II. (?) *Anal. Boll.* 8 (1889), 263, ALLEMAND et LACABANE, *Les miracles de Saint-Vivien patron de Figeac*, Cahors (1901). Cf. présence des évêques de Périgueux et Cahors (dont dépend Figeac) auprès d'Étienne II. *Vita S. Viviani... M.G.H., S.R.M.* 3, p. 94.

¹³ *Supra*, chap. 4, p. 347.

¹⁴ *Loc. cit.*

¹⁵ *Op. cit.*, pp. 13-14. Cf. aussi TOPFER, *op. cit.*, p. 18.

considérer que ces plaids généraux où l'évêque se substitue au pouvoir comtal défaillant sont une ébauche avancée des futurs conciles provinciaux, mais comme Marc Bloch lui-même l'avait pressenti¹⁶, les premières véritables assemblées de paix sont à trouver en Velay, à Laprade et à Saint-Paulien.

A. LE PLAID DE LAPRADE

L'historiographie traditionnelle pensait qu'il y avait eu un concile de paix au Puy vers 990, mais ce n'est que tout récemment qu'on s'est aperçu de l'existence de deux textes distincts, qui relatent deux assemblées bien différentes¹⁷ : d'une part la *Chronique de Saint-Pierre du Monastier*, qui parle d'un plaid réuni par l'évêque du Puy Guy d'Anjou, aidé de ses neveux, les comtes Pons et Bertrand dans les environs de la cité épiscopale, aux prés de Saint-Germain¹⁸ d'autre part une charte clunisienne conservée dans le cartulaire de Sauxillanges et consignant les actes d'un concile tenu à la fin du X^e siècle sous la présidence du même évêque du Puy Guy d'Anjou¹⁹. Suivant l'opinion communément admise selon laquelle tout commençait à Charroux en 989, les historiens ont, pour la plupart, confondu ces deux textes, et ont assigné au pseudo-concile du Puy²⁰ la date conventionnelle de 990 (juste après Charroux) ou de 994 (en même temps qu'Anse, Guy d'Anjou mourant en 996). Il y a bien pourtant une grande différence entre la notice qui nous décrit un plaid diocésain de portée locale, sans faire aucune mention d'évêques visiteurs alors qu'elle parle des deux neveux « comtes », et la charte que signent neuf évêques et que confirment deux archevêques ! S'il y avait eu d'autres évêques à Laprade que Guy d'Anjou, le chroniqueur, d'habitude si préoccupé de mettre en valeur son « héros », n'aurait certainement pas manqué de le dire.

Même s'il l'a confondu avec le concile dit du Puy, Marc Bloch a bien relaté le plaid de Laprade :

« L'évêque du Puy Guy, ayant réuni ses diocésains chevaliers et vilains dans un pré, les pria de s'engager par serment à observer la paix, à ne pas opprimer les églises ni les pauvres dans leurs biens, à restituer ce qu'ils auraient enlevé... Ils refusèrent. Sur ce, le prélat fit venir à la faveur de la nuit des troupes qu'il avait secrètement concentrées. Au matin, il entreprit de contraindre les récalcitrants à jurer la paix et à donner des otages ; ce qui, Dieu aidant, fut fait. Telle fut, selon la tradition locale, l'origine qu'on ne saurait dire purement volontaire, du premier *pacte de paix* »²¹.

Il s'agit donc là d'un plaid régulièrement convoqué par un évêque pour rétablir l'ordre, comme l'avait fait Étienne II de Clermont en 958 et en 972. C'est non loin du Puy (*prope Podium*)²² qu'a lieu la réunion, « aux prés de Saint-Germain », qu'on peut identifier sans peine avec l'actuel Saint-Germain-Laprade, à une dizaine de kilomètres à l'est de la ville. À Brioude sont concentrées les troupes des neveux de Guy, les comtes Pons et Bertrand, prêts à appuyer militairement son action. Reste à dater l'affaire, et c'est là que les éléments manquent. Peut-être le contexte historique et la personnalité de Guy vont-ils nous aider. L'un comme l'autre sont évoqués par le chroniqueur de Saint-Pierre du Puy, son biographe officiel, mais malheureusement tardif. Ce texte est en effet du XII^e siècle, mais c'est le seul document -narratif qui nous renseigne sur l'histoire du Velay à la fin du X^e siècle. Le chroniqueur de Saint-Pierre travaille à partir d'une documentation écrite, le fond des chartes et des diplômes de son abbaye²³ ; il écrit sa chronique à base de chartes qu'il cite, de notices de dédicaces d'églises ou de plaids qu'il a eues sous les yeux tout au plus peut-on lui reprocher certaines

¹⁶ *La société féodale*, p. 571.

¹⁷ La distinction est due précisément à un chanoine du Puy, Auguste Fayard, *De Ruessium à Saint-Paulien*, III, C.H.L., 1976, pp. 93 et ss.

¹⁸ Saint-Germain-Laprade, à 10 kilomètres à l'est du Puy. Sch. CCCCXI et ss.

¹⁹ *Saux*. 15.

²⁰ *Infra*, p. 416 et n. 35.

²¹ *Op. cit.*, pp. 571-572.

²² S'agit-il de la *banlieue* au sens médiéval du terme, soit l'étendue du territoire de la cité urbaine ? Cf. SCHNEIDER, *Aspects de la vie urbaine en France au premier âge féodal*, C.R.A.I.B.L., 1957, p. 60. Saint-Germain est église paroissiale dès le XI^e siècle.

²³ Saint-Pierre du Puy est une dépendance de l'abbaye Saint-Chaffre du Monastier.

imprécisions, mais force est de lui faire confiance sinon quant à la forme et à la manière de relater les événements du moins quant au fond ²⁴. C'est tout d'abord une rapide évocation de la jeunesse de son héros que nous offre l'auteur. Il commence par rappeler ses origines illustres et son passé de réformateur à l'abbaye de Cormery, non loin de Tours où Eudes de Cluny avait fait ses débuts ²⁵. Vient ensuite la nomination au siège épiscopal du Puy, dont on se rappelle le contexte : le chroniqueur ne manque pas de noter que c'est à la faveur royale que Guy doit son élection ²⁶. Il nous décrit ensuite son entrée triomphale dans la ville et la *commendatio* que lui font sa sœur Azalaïs et ses neveux Pons et Bertrand, *Aquitaniæ clarissimi consules* ²⁷. Après un simple participe passé, le chroniqueur nous introduit dans la phase active de l'action de Guy : à peine intronisé (*pontificale igitur cathedra sublimatus*), il est soucieux de procurer la paix à son Église et organise à cet effet une assemblée où il convoqua expressément (*jussit*) tous ses diocésains, *omnes milites ac rustici* ²⁸. Après quoi, Dieu ayant accordé cette paix, on voit le prélat se livrer à des tâches moins laborieuses, s'occupant de la gestion de l'*episcopatus*, consacrant le sanctuaire de Saint-Michel d'Aiguilhe et fondant l'abbaye de Saint-Pierre du Puy. Une date précise est donnée à cette dernière œuvre, couronnement de sa carrière et de la Chronique, 993, le 13 avril ²⁹. Comment ne pas voir que le chroniqueur travaille d'après une pièce authentique. Il a peut-être sous les yeux la formule d'*electio*, ensuite cette pièce du plaid de Laprade, l'acte de fondation de Saint-Michel d'Aiguilhe, de Saint-Pierre du Puy, etc... Il n'y a aucune raison de mettre en doute son intégrité en ce qui concerne l'ordre dans lequel il nous présente les événements, tout au moins au début de son œuvre ³⁰. Il écrit sa chronique. C'est donc entre 975 et 993 que se situe le plaid de Laprade. Si on tient compte du fait que Guy, déjà actif en Touraine, avait grande envie (*cogitans assidue*) de pacifier son nouveau diocèse et que la dédicace de Saint-Michel d'Aiguilhe, église fondée par son prédécesseur Godechaud dès 962 ³¹, dut intervenir rapidement, on peut avancer l'hypothèse d'une réunion très précoce, dans les toutes premières années de son épiscopat, entre 975 et 980. Un argument supplémentaire plaide pour une date de cet ordre : la présence de Guy à l'assemblée d'évêques réunie entre 976 et 978 en Provence par Aimon de Valence afin de condamner le laïc Aicard, usurpateur de la terre de Saint-Apollinaire en Vivarais, réunion qui a toutes les allures d'une assemblée de paix ³². Dès les débuts de son épiscopat, Guy est plongé dans l'atmosphère de la Paix : il est déjà *sur la brèche*, associé pleinement au mouvement ecclésiastique de résistance aux usurpations de l'aristocratie guerrière. Il est en relations étroites avec le milieu réformateur de la région de Lyon-Vienne, aux côtés des archevêques Amblard et Thibaud, de l'évoque Isarn de Grenoble. Et le plaid de Laprade a ainsi l'allure d'un coup d'essai de Guy, avant l'extension de son action hors du diocèse. On peut avancer enfin l'hypothèse que la première Paix de Guy d'Anjou coïncide avec l'accord matrimonial conclu entre les Angevins et la royauté carolingienne. Le mariage du jeune Louis avec la comtesse Azalaïs se serait fait sur un fond d'illusions réciproques : la victoire de Guy à Laprade aurait ajouté aux grands espoirs politiques des parties, les aurait sous-tendus ³³. C'est dire l'importance du contexte politique dans le développement de la Paix. On voit plus

²⁴ *Infra* n. 30.

²⁵ Cf. GUILLOT, *op. cit.*, Vita Odonis... I, 11 (col. 48).

²⁶ Sch. CCCCXI et ss. sur l'environnement politique des années 970-980 ; cf. *supra*, chap. 1^{er}.

²⁷ Sch. CCCCXII. Pour la *commendatio* : *se et sua ei dantes*.

²⁸ Sch. CCCCXIII.

²⁹ Sch. CCCCXIV et ss.

³⁰ Il manquera d'objectivité pour cacher les suites peu glorieuses de l'épiscopat de son héros (*infra*, p. 431 et n. 107).

³¹ Cf. FAYARD, *La chartre de Saint-Michel d'Aiguilhe*, Bull. de la soc. d'agric., 1962, pp. 96-131... qui donne 984 comme date de consécration.

³² POLY, *La Provence*, p. 37 et p. 38, n. 41. *Cart. Savigny*, éd. BERNARD A., n. 127, Paris 1853.

³³ *Supra*, chap. 1, pp. 87 et ss. C'est de toute façon dans une période « faste » que Guy a pu agir ; sont ainsi exclues les années qui suivent le divorce, assez sombres pour l'Auvergne (Cf. chap. 1, *loc. cit.*). Laprade étant logiquement antérieur à la consécration de Saint-Michel (*supra*, p. 415, n. 31) c'est bien entre 975 et 980 qu'on peut le situer.

difficilement la réunion intervenir dans les années 982 et suivantes, périodes de guerre en Auvergne, consécutives au divorce de Louis et d'Azalais³⁴.

Le concile « du Puy » se présente comme la suite logique de l'assemblée de Laprade et comme la deuxième œuvre de Guy.

B. LE CONCILE DE SAINT-PAULIEN, DIT « DU PUY »

La deuxième réunion de paix officiellement convoquée par Guy d'Anjou est ce concile dit du Puy, par convention et traditionnellement daté des environs de 990³⁵. Il nous est en fait connu par une charte clunisienne de Sauxillanges qui ne donne aucune indication de lieu ni de date, alors que son contenu est des plus importants³⁶. Guy d'Anjou qui préside l'assemblée, a invité beaucoup de monde : rien moins que huit évêques des provinces ecclésiastiques de Bourges, Vienne, Narbonne et Embrun, et de nombreux laïcs. Pour mieux comprendre l'événement et sa portée, il reste à le préciser davantage. Peut-on identifier le lieu du concile, et le dater ? Le *Livre des Miracles de saint Barnard de Romans* relate une translation des reliques du saint en Velay, à Saint-Paulien où les Aquitains et leurs évêques étaient alors assemblés en concile³⁷. Hoffmann a déjà proposé d'identifier cette manifestation au fameux concile de Guy d'Anjou où était présent l'évêque de Valence (dans le diocèse duquel se trouve l'abbaye de Saint-Barnard)³⁸. Argument supplémentaire : à part Laprade, et le concile identifié du Puy de 1036, on n'a aucune trace d'autres conciles tenus en Velay alors³⁹. Les liens serrés entre Guy d'Anjou et les diocèses vivaro-valentinois nous sont connus ; ce n'est pas un hasard si les gens de Romans s'intéressent au Velay : on a déjà évoqué les relations des *Clérieu* alias *Silvion* avec le haut Velay ; or, ils sont « protecteurs » de l'abbaye romaine⁴⁰. L'un des leurs, le grand archevêque de Vienne Léger, avant d'être promu à l'épiscopat avait été abbé de Saint-Barnard on sait qu'il avait été placé tout jeune chanoine au Puy et qu'il a compris le Velay dans son action réformatrice⁴¹. Un autre abbé de Romans, l'évêque Isarn de Grenoble, est un ami de Guy d'Anjou⁴².

Pourquoi avoir choisi Saint-Paulien plutôt que Le Puy ? plusieurs réponses peuvent être proposées : raison pratique nécessitant l'éloignement de la capitale alors en proie à une épidémie⁴³, raison de prestige (on choisit l'ancienne capitale du Velay des temps apostoliques)⁴⁴, raison politico-stratégique : Saint-Paulien, bien que relevant de l'évêque, est au cœur des possessions des Polignac,

³⁴ Cf. chap. 1, *loc. cit.*

³⁵ BALUZE, *Marca hispanica*, Paris, 1688, col. 418-419 : 1002. MABILLON, *De re diplomatica*, Naples, 1789, t. II, p. 597, *Gallia Christiana*, t. II, col. 1237, 976, t. I, col. 203, 990, t. IV, col. 533, v. 1004, t. VI, col. 1039 : 1004. H.G.L., HEFELÉ et LECLERQ, *Histoire des conciles*, Paris, 1911-990. DUMAS, dans FLICHE et MARTIN, *Histoire de l'Église*, Paris, 1942, t. VII 990 — HOFFMANN, *op. cit.* : 994 suivi par MAGNOU-NORTIER, *La place du concile du Puy (v. 994) dans l'évolution de l'idée de paix*, Mélanges offerts au Pr. Jean Devillier, Toulouse, 1979, p. 489, et POLY et BOURNAZEL, *op. cit.*, p. 234 : 994.

³⁶ Saux. 13.

³⁷ AA.SS. *Boll.*, 3, Janvier, 23, 160 et ss. AA.SS.O.S.B., *saec* VI-1, pp. 588 et ss. *Breviarium sancti Bernard!*, éd. Romans, 1518, f. 397 r'. Cit. par GIRAUD, *Essai historique sur l'abbaye de Saint-Barnard et la ville de Romans*, 1- partie, pp. 24-25, et ROCHER, *Un concile vellave*, pp. 1-37 : *Cum igitur Aquitani populi cum pontificibus concilium apud civitatem que dicitur Vetula in pago Vellavorum celebrarent, affluit et Romanensium congregatio, corpus praelibati Pontificas deferens.*

³⁸ *Op. cit.*, p. 19.

³⁹ Sur le concile de Trêve tenu au Puy en 1036, cf. FAYARD, *op. cit.*, p. 107, d'après *les Miracula S. Privati*.

⁴⁰ Cf. GIRAUD, *Cartulaire de Saint-Barnard*, *passim*.

⁴¹ *Br.* 238, (1066).

⁴² Ils sont tous deux à l'assemblée d'Aimon de Valence. *Supra*, p. 416).

⁴³ Deux épidémies de « Mal des ardents » ou feu saint-Antoine (ergotisme gangreneux) souvent pris pour la peste, sont signalées à cette époque par Adémar de Chabannes : en 994 (*Chron.*, III, c. 35) et en 1033 (*Sermones*, XLVI). Sur cette maladie, cf. IMBAULT-HUARD, *Le mal des ardents, dans L'Histoire*, n° 74, janvier 1985, p. 67.

⁴⁴ FAYARD, *De Ruessium à Saint-Paulien...*

les vicomtes ambitieux qui le narguent. Cette dernière raison expliquerait le silence du chroniqueur de Saint-Pierre du Puy sur le concile, car il écrit- au début du XII^e siècle, à une époque où les *Polignac* à qui il est favorable dominant en influence le diocèse ⁴⁵. Dans les années 992 et suivantes, les Angevins ont pour ennemi/ acharnée le comte de Poitiers due d'Aquitaine. On peut concevoir que celui-ci se serve alors de ses agents les vicomtes comme d'armes de combat ⁴⁶. Le concile de Saint-Paulien serait du même coup un élément du plan politique angevin. On verrait chez Guy d'Anjou comme chez Gérard de Cambrai « l'entrelacement d'un discours théorique et élevé sur la paix, la justice et la réforme de l'Église, et le récit terre à terre de ses démêlés avec le châtelain, en principe son fidèle, mais que soutient en sous-main le comte, désireux d'insinuer son propre pouvoir dans la cité au détriment de l'autorité de l'évêque » ⁴⁷. Les présences au concile sont significatives : les gens qui ont été invités là ne l'ont pas été au hasard ; ils ont été choisis pour ce qu'ils représentaient. Il fallait à Guy une certaine audace pour oser rassembler sous sa présidence des évêques de diverses provinces sans leurs métropolitains, lesquels ratifieront après coup. Ce sont des amis de Guy qui ont été invités à faire nombre, face à certaines hostilités dont nous savons quelles se manifesteront plus tard. Guy agit comme un archevêque réunissant un synode provincial. C'est une bonne partie du Midi épiscopal qui fait corps autour de lui ⁴⁸. Ainsi, Fulcran de Lodève est un réformateur, comme l'archevêque Thibaud de Vienne, qui ratifiera après coup avec son collègue Dagbert de Bourges, métropolitain de Guy ⁴⁹. Pierre de Viviers, Guigne de Valence, Guigne de Glandevès sont des prélats dévoués à l'évêque du Puy et à sa sœur Azalaïs auxquels ils doivent leurs sièges ⁵⁰. Bégon de Clermont, Deusdet de Rodez, Raymond de Toulouse, Frédol d'Elne sont aussi des évêques réformateurs méridionaux, amis de Guy et liés comme lui à la principauté des comtes de Toulouse. Avec eux, on retrouve la fameuse combinaison des Angevins qui unit alors dans le même destin les pays du Midi, de Toulouse à Brioude et de Brioude en Arles ⁵¹. On voit déjà bien sur quel arrière-plan politique s'appuient Guy et ses amis pour lancer la Paix. Les présences peuvent nous aider aussi à dater plus précisément l'événement ; certaines ne nous renseignent guère : la chronologie est trop imprécise, pour les évêchés de Pierre de Viviers (993-998), D. de Rodez, et Guigne de Glandevès (991-1012) ; elle encadre trop largement la fin du X^e et le début du XI^e siècle, pour Bégon de Clermont (984-1010), Fulcran de Lodève (949-1006) ou Raymond de Toulouse (1010) ⁵². Les noms qui restent sont par contre précieux pour mieux cerner la date. Avec Thibaud de Vienne, mort sans aucun doute en 1001, on laisse le début du XI^e siècle ⁵³. Est exclue du même coup l'hypothèse que Guigne de Valence soit Guigne II, lequel n'est élu qu'en 1011 : il s'agit de Guigne I^{er} mort en octobre 996 et remplacé par Lambert (996-1011) ⁵⁴. S'il en était encore besoin, la démonstration est aussi faite que l'organisateur du concile est bien Guy d'Anjou, et non un hypothétique Guy II que certains ont voulu faire siéger entre Téotard et Frédol d'Anduze, entre 1002 et 1016 ⁵⁵. Le *terminus ad quem* nous est donc ainsi fourni : le concile est antérieur à 996, année de la mort de Guigne de Valence et d'ailleurs de Guy d'Anjou ⁵⁶. C'est Frédol qui va donner le *terminus a quo*. À Elne, en 991, c'est encore

⁴⁵ Cf. PEYVEL, *La puissance féodale de l'évêché du Puy aux XIIe et XIIIe siècles*, thèse Lettres, Saint-Étienne, 1971.

⁴⁶ *Supra*, chap. 10, et *infra*, n. 60.

⁴⁷ DUBY, *Gérard de Cambrai...*

⁴⁸ *Supra*.

⁴⁹ Cf. les *Vitæ* de Fulcran (AA. SS., 13 février) et de Thibaud (cf. POUPARDIN, *Le Royaume de Provence ...*). Sur Dagbert, *infra...* et DEVAILLY, *op. cit.* p. 467.

⁵⁰ ...

⁵¹ Cf. *supra*, chap. 1^{er}, *in fine*.

⁵² Cf. GAMS, *Nouv. Gams*, et *Gallia Christiana*, passim, aux diocèses en question.

⁵³ Pour Vienne, G.C. XVI, *GAMS et Nouv. Gams...*

⁵⁴ *Idem*.

⁵⁵ Cf. FAYARD, *op. cit.*, reprenant ROCHER, *op. cit.*

⁵⁶ Guy est mort le 8 février (le 6 des ides), Hugues Capet étant encore roi (24 octobre). C'est donc bien de 996 qu'il s'agit. Sch. CCCCXIX : *His ista ut superius diximus peractis, régnante domino Hugone rege Francorum, fœlix anima supradicti præsulis sexto idus februarii migravit ex hac luce, terra plorante, cœlo gaudente*.

Hildesind qui est évêque. Même si les incertitudes de la liste épiscopale du diocèse sont troublantes à partir de 992, il n'en demeure pas moins que Frédol n'a pu siéger que postérieurement à cette date ⁵⁷. Nous savons au moins que le concile a eu lieu en octobre, comme celui d'Anse en 994 ⁵⁸. Il reste donc trois solutions : Saint-Paulien antérieur à Anse, concomitant ou postérieur. Éliminons d'ores et déjà la dernière possibilité, car le concile de Guy d'Anjou se présente plus comme un précédent que comme une suite d'Anse : au vu des textes des deux assemblées, celle de Bourgogne a une portée moins générale, moins précise que celle de Velay ; c'est un acte pour Cluny au concile tenu à Anse ⁵⁹. La logique du mouvement de Paix prêche donc pour l'antériorité de Saint-Paulien. Il paraît normal dans l'optique des choses que nous découvrons de plus en plus, que Guy soit d'abord préoccupé d'asseoir solidement la paix en Aquitaine avant de l'étendre au Nord, en Bourgogne. Un argument supplémentaire pourrait nous venir de l'absence au concile de Guy, de l'archevêque Dagbert, qui confirmera pourtant les canons édictés. Une seule raison peut justifier cette absence : des événements graves dans son diocèse. Et précisément le Berry est en proie à la guerre que se livrent les comtes Foulques d'Anjou (frère de Guy !) et Eudes de Blois, dont les états en partie berrichons sont ravagés entre l'été 993 et le début 994 ⁶⁰. Du même coup l'aspect politique du concile de Guy se trouve renforcé et le choix stratégique de Saint-Paulien ⁶¹ se comprend mieux. Les présences au concile de Saint-Paulien nous permettent donc d'infléchir la datation vers les années 993 et 994 ; elles nous montrent aussi sur quel fond politique troublé débute le mouvement.

La suite des événements, avec l'extension de la Paix, va-t-elle conforter notre analyse ?

LA CHARTE DU CONCILE DU « PUY » – SAINT-PAULIEN

Saux. 15. (Carta Widonis, Aniciensis episcopi) ()*

In nomine Dei, summe et individus Trinitatis, Wido, Dei gratia Aniciensis presul, superne pietatis misericordiam expectantibus salutem et pacem. Notum esse volumus omnibus Dei fidelibus quoniam videntes maleficia que in populo cotidie accrescunt, congregamus quosque episcopos Dominum P. Vivariensem, Wigonem Valentitiniensem, Begonem Arvernensem, Raimundum Tolosensem, Deusde Rutenensem, Fredelonem Elneizsem, et dominum Fulcrannum Ludevensem, et Widonem Glandensem, et alios quamplures episcopos, et quosque principes, et nobiles quorum numerus non est inventus ; et quia scimus quia sine puce nemo videbit Dominum, ammonemus quapropter nomen Domini, et ut sint filii pacis, ut in istis episcopatibus quos isti episcopi regunt neque in istis comitatibus de ista hora et in antea wccleslam homo non infringat ; extra ecclesiam quam in firmamento castelle se sciente nisi episcopi propter eorum censum predam in istis comitatibus neque in istis episcopatibus homo non faciat de equis publicis, de bovis, de vaccis, de asinis vel de asinas, vel de fascibus quos ipsi portant, neque de ovibus, vel de capris, neque de porcis, neque occidat, nec per conductum suum vel suorum in itinere positus accipiat victum, nec ut ad suam domum nichil portet, vel ad castellum bastire out obsidere, nisi unusquisque de sua terra, out de suo alode, vel de suo benefico, vel de sua commanda : clerici non portent secularia arma ; monachis injuriam nullus homo aliquam non faciat, neque his cum eo perexerint, qui arma non portaverint, nisi episcopi out archidiaconi propter eorum censum villanum out villanam propter redemptionem nisi per sutim sors factum est, nisi eundem villanum quem alterius terram araverit vel

⁵⁷ La liste épiscopale d'Elne présente des anomalies évidentes. Cf. *G.C.*, VI.. et *H.G.L.*, V, cc. 1517-1519, pour Hildesind et Frédol.

⁵⁸ Le 19 octobre (un dimanche).

⁵⁹ *Infra*, p. 421.

⁶⁰ Cf. LOT, *Études sur le règne de Hugues Capet*. Remarquons un autre intérêt de la date de 993 : le 13 avril de cette année, vendredi saint, Guy procède à la fondation du monastère de Saint-Pierre du Puy, entouré de Gigue de Valence, et de Pierre de Viviers (qui lui doivent leurs sièges). C'est pour lui une bonne année. Les années 992 et suivantes sont (aussi) celles où les Angevins ont la faveur royale, à la suite de la brouille du roi et d'Eudes de Blois, allié du comte de Poitiers. Cf. *infra*, n. 82, p. 424. Cela explique aussi que Dagbert, fidèle du roi, même absent, confirme alors qu'il semblait hostile à Charroux. Cf. aussi, *supra*, chap. 1^{er}, *loc. cit.*

⁶¹ Nous ne rejetterons cependant pas la possibilité d'une simultanéité des deux assemblées. L'hypothèse aurait au moins un mérite. celui d'expliquer l'absence de Guy à Anse, comme celle de l'archevêque Thibaud à Saint-Paulien, qui ratifiera lui aussi après coup. Au concile d'Anse, une charte est donnée à Saint-Barnard de Romans. L'abbé absent (il serait à Saint-Paulien ?) s'est fait représenter par le protecteur de l'abbaye, Silvion de Clérieu. MANSI, *Sacr. Concil. coll.*, t. XIX, col. 178, GIRAUD, *Essai...* et HOFFMANN, *op. cit.*, p. 46.

laboraverit, qui est in contentions, nisi unusquisque de sua terra out de suo beneficio — terras eccleslasticas, épiscopales, canonicas, nōnachales nullus presumere audeat neque aliqua mala consuetudine dissonare, nisi de manu episcopali out de fratrum voluntate per precariam adquiserit ; de ista hora et in antea negociatores etiam nullus apprehendere vel rebus suis spoliare presumat se sciente. Interdicimus etiam ut nullus laicorum se intromittat sepulturis ecclesie vel offerendis, et nullus presbitorum precium de baptisterio accipiat, quia donum Spiritus sancti est. Si vero aliquis raptor fuerit out maledictus qui hanc institutionem infregerit et tenere noluerit, sit ipse excommunicatus et anathematizatus, et a liminibus sancte ecclesie segregatur usque ad satisfactionem veniat ; quod si non fecerit, presbiter ei missam non cantet, divinum et officium non faciat, et si mortuus fuerit, presbiter eum non sepeliat, neque ad ecclesiam sit sepultus, communionem non donet ei se sciente ; et si aliquis presbyter hoc infregerit se sciente, ab ordine deponatur ; precamur etiam vel ammonemus ut in isto tempore, scilicet mediante octobrio mense, ad istum Dei placitum cum bono animo et bona voluntate veniatis in Dei nomine, ut in remissionem peccatorum vestrorum consequi valeatis, presente domino nostro Jesu Christo qui cum Patre et Spiritu Sancto vivit et regnat. (Confirmat hoc archiepiscopus Dagbertus, Bituricensis sedis, et dominus Theothaldus, Viennensis archipresul).

(*) Une autre version du texte, plus contestable, est donnée par la G.C., II, *Instr.*, c. 225.

§ 2. — L'EXTENSION DE LA PAIX DE GUY D'ANJOU...

On peut dire que le concile de Saint-Paulien, deuxième œuvre de Guy, prend déjà place dans un ensemble conciliaire d'amplification du mouvement de Paix, qui a débuté juste après le « coup d'essai » de Laprade. Si l'on y regarde de plus près, les autres conciles célèbres de Charroux, Narbonne et Anse apparaissent aussi comme une suite de la première assemblée vellave de Guy. Ce sont aussi des œuvres de l'évêque du Puy, même indirectement. Pour justifier notre affirmation laissons de côté provisoirement la chronologie et partons d'Anse dont le cas est sans doute le plus évident.

A. ANSE, 994

Les rapports de Guy avec la Bourgogne, au sens large, ne sont pas récents. Nous avons noté sa présence au plaid provençal de l'évêque Aimon de Valence et les accointances qu'il entretient avec les prélats rhodaniens ⁶². La première chose qui justifie qu'on voit sa main à Anse, c'est que ce sont ces amis-là qui y sont présents : les archevêques de Vienne et de Lyon, Thibaud et Bouchard, l'évêque de Grenoble, Isarn l'irréprochable. Mais la Bourgogne, c'est aussi Cluny, et là aussi, il n'est point besoin d'insister pour prouver les liens entre Guy, l'Auvergne, et les Clunisiens ; Cluny, c'est déjà toute une société, tout un réseau de personnages qui illustrent la culture méridionale ⁶³. Même s'il n'en est qu'un facteur, le mariage provençal d'Azalais a sans doute été déterminant dans l'appui que Cluny va désormais porter à l'action de Guy. L'abbé Mayeul était un ami du comte Guillaume d'Arles. À partir des années 984, l'abbaye bourguignonne regarde vers le Sud ⁶⁴. C'est entre 987 et 990 que Mayeul, venant en Auvergne, remarque dans l'entourage de l'évêque du Puy le jeune chanoine Odilon de Mercœur, et qu'il l'emmène à Cluny. En mai 994, Mayeul meurt, et c'est Odilon qui lui succède ⁶⁵. La Bourgogne, c'est enfin une famille ducale, et quelle famille ! les Capétiens/Robertiens. Nous venons juste de noter les bons rapports qu'entretiennent alors les Angevins et les Clunisiens (avec Abbon de Fleury) et le chef de cette famille, le roi de France Hugues Capet ⁶⁶. Autant de bonnes

⁶² *Supra*, p. 416.

⁶³ Cf. *supra*, chap. 3, *in fine*.

⁶⁴ SACKUR, *Die Cluniacenser...* Cluny, présent en Velay dès le milieu du siècle (*CLU*. 1131, a° 962) s'implante de plus en plus en Brivadois, et avec bien moins de problèmes que dans le diocèse de Clermont (à Sauxillanges et Saint-Flour). Cf. aussi donation de Guy et de ses chanoines. *CLU*. 1728 (987), et 1926 (992).

⁶⁵ *Br*. 1 (980) — Odilon n'est pas encore clerc. *CLU*. 1838 : il est chanoine de Brioude (avant 987). Cf. HOURLIER, *Saint Odilon...* et SACKUR *op. cit.* Cf. aussi, JOTSAUD, *Vita Odilonis, et Office de Saint-Odilon* (fin XIe — début XIIe siècle) qui le dit « clerc du Puy et de Brioude » (*B.N. Ms. lat.* 1087, cit. par HOURLIER, *op. cit.*).

⁶⁶ LOT, *op. cit.*, p. 420, n. 1. Cf. la *Collectio canonum* d'Abbon de Fleury, rédigée v. 989, dédiée aux rois Hugues et Robert, et reprenant des prescriptions sur la paix...

raisons et de circonstances favorables à l'action de Guy. Il va en profiter pour introduire la Paix outre-Loire, en Bourgogne méridionale, point avancé en direction du Nord de la Francie. Mais Guy d'Anjou et les siens n'ont pas que des amis... On sait déjà que le mouvement de paix rencontre une opposition farouche de la part de certains évêques du Nord, tels Adalbéron de Laon ou Gérard de Cambrai ⁶⁷. Grande est la violence — largement commentée — de leurs diatribes contre ceux qui bouleversent l'ordre social ⁶⁸. Il existe précisément un document exceptionnel pour nous qui se place dans le contexte de la paix bourguignonne et qui nous renseigne à la fois sur la virulence des adversaires du mouvement et sur le rôle de premier plan qu'y joue alors Guy : il s'agit du *Rythmus satiricus*, attribué à Adalbéron et daté de 996 ⁶⁹. Dans cette œuvre sarcastique, aussi appelée « Chanson sur Landry de Nevers », l'évêque de Laon se moque d'un complot ourdi par cet *A(c)hitophel* ⁷⁰ et visant à détourner le duc Henri de Bourgogne, frère du roi Hugues, de son épouse, puis à mettre dans le lit de Robert, Berthe ⁷¹ (Berthe de Bourgogne est la veuve du comte Eudes de Blois, chef du clan ennemi des Anizevins) ⁷². Les mobiles d'actions de Landry l'entremetteur, tournent autour des deux femmes de l'histoire, Garsinde, l'épouse répudiée du duc Henri, et Berthe, la nouvelle favorite du roi Robert. La première en épousant Henri a lésé les intérêts du beau-père et bienfaiteur de Landry — (il lui doit son comté) —, le comte Othe-Guillaume, fils d'Adalbert et de la précédente femme de Henri, Gerberge, (et) héritier présomptif du duché. La seconde, en échange de son aide, a promis la ville de Provins à Landry dont on connaît par ailleurs les attaches poitevines et les préférences politiques ⁷³. Mais ce qu'on n'a pas vu, c'est l'allusion d'Adalbéron aux manœuvres d'un certain « Guy ». « Le justicier, armé de ses intrigues, à Henri fait perdre femme, et d'abord à Guy sa grâce... L'épouse cherche à gagner la Gascogne, Ahitophel cherche une ruse, alors que par le poids des serments, Guy trouble toute la partie (bourguignonne) ⁷⁴. « Qui est ce Guy, on ne sait » se demandait Ferdinand Lot ⁷⁵. Et pourtant, la référence aux serments nous met bien sur la voie. C'est de la Paix de Dieu et de l'évêque du Puy dont il est question. Pour les gens du Nord, il est évident que c'est bien lui qui dirige le « désordre ». Son action en Bourgogne a pour fond le même contexte que Saint-Paulien. Des deux clans qui s'affrontent en Francie et se disputent les faveurs royales, le clan de Blois-Poitiers et celui des Angevins, c'est le second qui est alors *bien en cour* ⁷⁶, celui auquel est personnellement lié Guy, par sa famille. C'est en profitant de cette position de force qu'il tente d'introduire sa paix en Bourgogne, chez le frère du roi ; il y est aidé par ses amis de l'épiscopat et par Cluny, dont l'influence est grande auprès du roi, avec Abbon de Fleury. Mais c'est aussi au même moment que Landry, allié du clan adverse et personnellement intéressé, manœuvre auprès du même duc et du même roi ⁷⁷. La répudiation de Garsinde, obtenue on ne sait comment, coïncide avec la disgrâce du clan angevin, et conséquemment de Guy. Lorsque suit le concubinage de Robert et de Berthe, toujours orchestré par

⁶⁷ DUBY, *Gerard de Cambrai...*

⁶⁸ Cf. aussi les oppositions internes dans l'Église méridionale : crise des monastères pour Cluny (*infra*, p. 430, n. 103) ; en Auvergne, n'oublions pas qu'on en est arrivé à faire jurer les chapitres 1.... chap. 3, *supra*, p. 363.

⁶⁹ Ed. HUCKEL, *Les poèmes satiriques d'Adalbéron*, Bibl. de la Fac. de lettres de l'Université de Paris, t. XIII, in *Mélanges d'histoire du Moyen-Âge*, publ. sous la dir. de LIJCHAIRE, Paris, 1901, pp. 49 et ss. II. *Le rythmus satiricus* ou la chanson sur Landry de Nevers, pp. 69-86. Et LOT, *Études sur le règne d'Hugues Capet*, Paris, 1903, pp. 414-422 (Appendice XII, Date de la composition du *Rythmus satiricus*).

⁷⁰ Sur Achitophel, conseiller du roi David, et mêlé à une conspiration d'Absalom, son fils, qu'il pousse à se révolter, cf. la Bible, 2. *Sam.*, 15. 12 et 16. 15 *Chron.*, 27. 33.

⁷¹ Cf. LOT, *op. cit.*, pp. 414-415, rectifiant HUCKEL.

⁷² *Op. cit.*, pp. 416 et ss. et *infra*, n. 78.

⁷³ Sur ces attaches, cf. *Origo et historia brevis...* LABBE, *Nov. Bibl. ms.*, t. I, pp. 399-400, et SASSIER, *op. cit.*

⁷⁴ Strophes 14 et 15.

⁷⁵ P. 416. HUCKEL en faisait un clerc d'Adalbéron.

⁷⁶ Cf. LOT, *op. cit.* et FIFISTER, *Études sur le règne de Robert le Pieux* et n. 91 *infra*.

⁷⁷ Sur le rôle ambigu de Landry, cf. LOT, *op. cit.*, p. 420 et 421, n. 6 (notamment dans l'affaire de Laon, où il s'est fait un ennemi d'Adalbéron, en 993).

Landry ⁷⁸ c'en est fait pour Guy des espoirs d'extension de la paix au Nord ; il ne survivra d'ailleurs pas à ce revers, sa mort intervenant peu après, le 8 février 996 ⁷⁹. Les dessous politiques du mouvement de Paix deviennent plus évidents. Le concile de Charroux, encore antérieur à Anse et à Saint-Paulien/renforce nos convictions...

B. CHARROUX, 989

Ce concile est tenu à Charroux en Poitou, le 1^{er} juin 989, sous la présidence de l'archevêque de Bordeaux Gombaud, avec les évêques Gilbert de Poitiers, Hildegaire de Limoges, Frotaire de Périgueux, Abbon de Saintes et Hugues d'Angoulême ⁸⁰. Pourquoi Charroux et non Bordeaux, métropole de l'Aquitaine Seconde, puisque c'est son archevêque qui préside le concile ? Simplement parce que seul le titre reste à Gombaud ⁸¹ ; il est archevêque en Gascogne, Bordeaux s'étant mal relevé des assauts répétés des invasions normandes. Mais alors, pourquoi pas Bourges, capitale de l'Aquitaine première, archevêché bien plus prestigieux que Bordeaux ? C'est l'absence de l'archevêque Dagbert (dont un des suffragants, l'évêque de Limoges, est pourtant au concile) qui contient la réponse : successeur frais émoulu des archevêques « blésais » ⁸², Dagbert, créature d'Hugues Capet, doit être embarrassé : avant la brouille de 992, entre Eudes et le roi, son maître soutient ouvertement la cause du clan « de BloisPoitou » contre les Angevins... ⁸³. Dagbert s'abstient volontairement d'assister à une réunion qui a des allures de provocation, en terrain poitevin. Car c'est bien là que le choix de Charroux comme siège du concile a une signification : On retombe sur le politique, sur Guy d'Anjou et les siens. C'est dans ce contexte « punique » que Charroux intervient, c'est à travers lui qu'il prend son sens véritable, recoupant le plan de Geoffroy Grisegonelle ⁸⁴. On pourrait se demander pourquoi pas tout simplement Poitiers chef-lieu du diocèse choisi pour tenir le concile ? Parce que Charroux, c'est la place forte des sires du même nom, aussi dénommés comtes de la Marche. Depuis une dizaine d'années, ils sont les ennemis jurés des vicomtes de Limoges et de leur seigneur le comte de Poitiers, allié de Blois contre Anjou ⁸⁵. C'est avec l'aide du comte de la Marche que Foulque Nerra mène les hostilités contre ses puissants voisins. Avoir choisi Charroux, pour Guy d'Anjou et ses amis évêques, c'est comme un défi lancé au Poitevin, une machine de guerre dirigée contre lui. À Charroux, on est chez lui sans y être vraiment. Malgré les apparences, et notamment la présence de l'évêque de Poitiers ⁸⁶, le concile n'a rien de poitevin. On y vient narguer l'ennemi sous ses lignes. Comme Saint-Paulien et comme Anse, le lieu du concile a été choisi sciemment pour sa position stratégique, poste d'observation et d'offensive contre les ennemis de la Paix de Guy.

⁷⁸ Str. 24 : *Dormivit rex in lectulo, Landrici pontificio*. LOT, *op. cit.*, p. 420, n. 1 n'a pas vu l'affaire.... : Robert et Berthe sont en concubinage notoire, Landry officiant 1 (*ut maximum evitetur* ?). La répudiation par Robert de sa première épouse Suzanne-Rosala, a lieu en 996 ou peu avant (LOT, *op. cit.*, p. 419). Le remariage le 12 mars de l'année.

⁷⁹ Cf. *supra*, p. 419, n. 56.

⁸⁰ MANSI, *Concilia*... t. 19, col. 89-90.

⁸¹ DUCHESNE, *op. cit.*

⁸² Cf. DEVAILLY, *op. cit.*, p. 139, n. 6 et 142, n. 3 sur la personnalité de Dagbert. Lorsque quelque temps plus tard le roi qui a rendu sa faveur au parti angevin et à Cluny lui demande de ratifier les décrets du concile de Saint-Paulien (*supra*, p. 419) il le fait prestement. Il sera même condamné pour avoir sacré évêque Étienne, chorévêque et neveu de Guy d'Anjou.

⁸³ C'est là un argument pour placer Saint-Paulien dans une période de faveur royale pour les Angevins (*supra*, p. 423 et n. 76). SCh. CLVI (*rege terrano deficiente et Christo regnante*), CLVII (*regnante Domino et absente rege terrano*), CLVIII (*contra jus regnum usurpant Ugone rege*), CLIX (pas de formule), CLX (*anno II regnante Hugone rege*), CLU. 1728, (11.08.987) -. *anno quo Ludovicus rex in adolescentia vitam finivit* (donation du chanoine du Puy Grimaud en présence de Guy d'Anjou).

⁸⁴ On se souvient des événements politiques des années 980 décrites au premier chapitre. Les années 982 et suivantes sont celles où la lutte Angers-Poitiers et en Auvergne Nord-Sud (Clermont-Brioude) est la plus vive, en cette fin de Xe siècle.

⁸⁵ Cf. POLY-BOURNAZEL, *op. cit.*, pp. 138 et ss. sur l'imbroglio vassalique et la situation compliquée par les querelles de châtelains, et chap. I, *supra*. Sur le comté de la Marche, BAUTIER *Les origines du comté de la Marche*, dans *Mélanges... Hemmer*, Guéret 1979, p. 10.

⁸⁶ Notons aussi qu'à Poitiers on n'est pas « fanatique » de la Paix. Ce sont les comtes qui vont la récupérer, bientôt. *Infra*...

Charroux intervient en pleine bataille. L'analyse est corroborée par un réexamen de la personnalité de l'archevêque Gombaud. Celui-ci détient, on l'a dit, un pouvoir douteux ; il n'est qu'une couverture juridique du concile, pourrions-nous dire. Mais il est aussi (archevêque)-due de Gascogne, partageant le pouvoir avec son frère SancheGuillaume. On se souvient alors que dans le *Rythmus satiricus*, il est dit que l'épouse répudiée de Henri, Garsinde, avait cherché refuge (*in*) *Vasconiam*⁸⁷. Lot a démontré que Garsinde la gasconne était la fille du due Sanche et par conséquent la nièce de l'archevêque duc Gombaud⁸⁸. On saisit mieux l'intérêt de la présence de Gombaud à Charroux quand on étudie la généalogie de la famille ducale de Gascogne. Elle est certes confuse, mais elle montre la parenté des Gascons avec la maison voisine de Toulouse⁸⁹, par la mère ou la grand-mère du comte Raymond qui n'est autre que le deuxième mari d'Azalaïs d'Anjou !⁹⁰ L'histoire s'éclaire : Gombaud et sa nièce Garsinde sont des parents de Guy d'Anjou et du clan angevin. L'évêque du Puy s'est servi de Gombaud à Charroux pour introduire sa paix en Aquitaine de la même manière qu'il s'est servi de Garsinde à Anse⁹¹ et qu'il se sert de sa sœur Azalaïs pour opérer une percée dans le Midi, à Narbonne...

C. NARBONNE, v. 990

Le mouvement fait tache d'huile ; il sera inutile de trop insister sur ce concile de Narbonne daté évasivement des environs de 990⁹² qui est une autre extension méridionale de la « première » Paix et achève le tableau. Même si l'action de Guy d'Anjou n'y apparaît pas non plus au grand jour, on la devine aisément : les appuis politiques provençaux évoqués à Anse sont ici évidents. On a vu Guy manœuvrer en Provence dès le début de son épiscopat⁹³. Quelques années plus tard, en 984 probablement, sa sœur Azalaïs, « fraîchement » divorcée du jeune Louis V, convole en quatrième noces avec le marquis Guillaume de Provence. Guy profite de la situation, et va être aidé par sa sœur dans son entreprise⁹⁴. C'est dans les années 985-990 qu'il place ses chanoines sur les sièges épiscopaux de Viviers, Valence et Glandevès⁹⁵. C'est sans doute aussi alors qu'est organisé le concile de Narbonne, qui est un concile mi-toulousain, mi-provençal : La comtesse Azalaïs, comtesse de Provence et comtesse douairière de Toulouse, est elle, quasiment sur ses terres à Narbonne, cité que se partagent l'archevêque et le vicomte, tous deux pro-toulousains⁹⁶. L'annaliste insiste d'ailleurs sur la présence des laïcs auprès des métropolitains et de ses suffragants : comtes de Rodez et de

⁸⁷ Str. 15. Cf. *supra*.

⁸⁸ *Op. cit.*, pp. 418-419.

⁸⁹ Les liens de la Gascogne avec le Toulousain et la Gothie méridionale ne sont plus à démontrer, par le Comminges et le Conserans, eux-mêmes gascons.

⁹⁰ Tableau p. 464. Sur le rôle de Gombaud et des Gascons, cf. BONNAUD-DELAMARE, *op. cit.*, c. Il n'a pas vu la part de Guy d'Anjou.

⁹¹ C'est après 986 et avant le 11 mai 993 (souscription de Garsinde à la donation d'Henri à Saint-Symphorien d'Autun) qu'a lieu le remariage de Henri veuf de Gerberge avec Garsinde. Peu après, elle obtient de son mari permission de donner le monastère de Saint-Léger de Champeau à Saint-Germain d'Auxerre ; confirmation royale le 11.10.994, juste avant Anse (!). (LOT, *op. cit.*, pp. 418-419, n. 6).

⁹² MANSI, *op. cit.*, 19.103, G.C., t. VI, c. 30. R.H.F., IX-742. Trad. MAGNOU-NORTIER, *La société...*, p. 302. *Anno dominicæ incarnationis circiter CMXC Ermengaudus Narbonensis archiepiscopus provinciale concilium habuit, adversus nobiles viros, qui non tantum ecclesiarum bona omnia invadebant, sed in eos etiam swiebant. Interfuerunt autem concilio non tantum province & Narbonensis episcopi, sed etiam multi laici nobiles, iit Ragmundus comes Ruthenensis, Rogerius comes Carcassonensis, eiusque filius Ragmundus, Raymundus vicecomes Narbonensis, idemque Ermengaudi archiepiscopi frater Guillelmus vicecomes Biterrensis, aliique.*

⁹³ *Supra*, p. 416.

⁹⁴ *Supra*, chap. 1^{er}, *loc. cit.*

⁹⁵ *Chronique de Saint-Pierre du Puy, passim*. Il place aussi ses chanoines dans les abbayes, tel Guigne à Saint-Chaffre (*supra*, chap. 101, p. 94, n. 222), Odilon ou Sirius (le biographe d'Odilon) à Cluny... (SACRUR, *Die Cluniacenser...*).

⁹⁶ MAGNOU-NORTIER, *La société...*, pp. 463 et ss.

Carcassonne, vicomtes de Narbonne et d'Agde-Béziers ⁹⁷. Quant à l'archevêque Ermengaud, c'est une bonne relation de Guy d'Anjou et des siens ⁹⁸. Derrière l'appareil épiscopal et l'organisation clunisienne que l'on regarde traditionnellement comme les grands promoteurs de la Paix de Dieu, c'est en fait un parti, un clan, qui agit à l'origine, et pour des motifs de stratégie politique liés à des alliances ou à des haines familiales et dynastiques bien enracinées. La croisade de Paix part bien d'une intention réelle de réforme, mais elle est mêlée aux combinaisons politiques de son temps. De la même manière -qu'à Orléans en 1022, comme l'a montré Robert-Henri Bautier, le combat contre l'hérésie se double d'une conjoncture très précise, la lutte de la Maison de Blois contre ses adversaires ⁹⁹, le mouvement de Paix de Guy s'insère dans le contexte politique et les menées de la Maison d'Anjou pour s'approprier le titre ducal en Aquitaine. La réussite de l'entreprise est liée aux aléas de la fortune politique du clan d'Azalais. Lorsque Berthe l'emporte dans le lit du roi, Guy perd sa grâce et la Paix subit un échec en Bourgogne. Finalement, on peut dire que Guy travaille sur les débris politiques de la crise féodale. Ce n'est pas un hasard si la Paix arrive juste à ce moment-là, en cette fin du X^e siècle qui retentit du tumulte des guerres de l'aristocratie ¹⁰⁰.

Que va devenir la Paix de Guy d'Anjou après sa mort, alors que l'année 996 semble marquer son échec et la disgrâce des Méridionaux ¹⁰¹ ? C'en est fait apparemment des espoirs de Guy et des siens. Avant de mourir, l'évêque du Puy a installé sur son siège son neveu et chorévêque, Étienne « de Gévaudan », fils du premier mariage d'Azalais, et frère du comte Pons. En 998, se réunit à Limoges un concile qu'on peut aussi considérer comme la dernière œuvre, posthume, de Guy, à la fois dernier acte de sa Paix et premier acte de la Paix des princes ¹⁰². Dernier acte de l'œuvre de Guy, car il est dans son prolongement : Cette assemblée se présente comme un repli stratégique de la première Paix, après l'échec bourguignon : on se retrouve au sud de la Loire et on continue sans Guy. L'entreprise clunisienne aurait pu postuler à la succession et reprendre en main la Paix mais elle traverse alors de très sérieuses difficultés. La crise grave qui secoue ses monastères dans les années 997 et suivantes et dont les implications politiques sont indéniables, paralyse l'action réformatrice d'Odilon pour une bonne dizaine d'années ¹⁰³. Aux côtés d'Étienne, le neveu et successeur de Guy, on retrouve des

⁹⁷ Les Carcassonnais se sont réconciliés depuis peu avec les autres grands de la Septimanie toulousaine (cf. *supra*, chap. 3, Saint-Michel de la Cluse...). Depuis le mariage du comte Raymond de Carcassonne avec Garsinde (cf. le nom) de Béziers-Agde, les inimitiés se sont tues.

⁹⁸ Dans son testament, avant 1007, Ermengaud cite Frédoil évêque (*H.G.L.*, V, n° 164, col. 350).

⁹⁹ *L'hérésie d'Orléans et le mouvement intellectuel au début du XI^e siècle, documents et hypothèses*, Comité des travaux historiques, section de philologie et d'histoire. Paris, 1975, p. 63.

¹⁰⁰ On rejoint les observations que faisait Joachim Wollasch au colloque de Toulouse de 1968. *Structures...*, p. 597 et ss. et surtout p. 599 (discussion de l'exposé d'OURLIAC, *Le pays de la Selve...*).

¹⁰¹ Mort de Guy d'Anjou : *supra*, p. 419, n. 56. Le roi Robert concrétise la disgrâce par un appui militairement ouvert au parti de Berthe. Reprise de Tours par les troupes royales en 997 (que Foulque avait prise en 996, à la mort d'Eudes). HALPHEN, *op. cit.*, p. 30.

¹⁰² AD. CHAB., III. 35. Concile réuni alors que sévissait le « feu Saint-Antoine » ou Mal des Ardents. Cf. AUBRUN, *L'ancien diocèse de Limoges...* p. 203. Le concile ne peut être de 994 comme l'a soutenu entre autres Hoffmann, *op. cit.*, p. 27 et n. 15. La présence d'Étienne qui succède à Guy en 996, et celle du duc Guillaume le Grand, qui commence à régner aussi en 996, l'interdisent. Pfister (p. 168 et n. 2) datait 997-998. Nous écartons 997 à cause des graves événements qui s'y passent (n. 101 ci-dessus).

¹⁰³ Cf. HOURLIER, *op. cit.*, pp. 57-58. La crise couve d'ailleurs depuis longtemps. L'affaire de Lézat qui entraîne la fuite de l'abbé Advert, chassé par les « ennemis de la religion » en 987 est sans aucun doute du même ordre. (*Supra*, chap. 3, p. 302). Est-ce à cette époque que l'abbé Géraud d'Issoire est tué par un moine ? (*G.C.*, t. II, col. 357), que Maurice (II ?) de Montboissier trucidé lui-même un moine à Gignat ? (Saux. 623). A Tours, ville-clé du combat entre Angevins et Blésois en 996-997, les troubles monastiques sont évidemment liés au politique. L'abbé Gausbert de Saint-Julien, clunisien, se fera sermonner pour son attitude passive devant les « fauteurs de troubles ». On le comprend quand on voit qu'il est parent d'Eudes... Le roi est en froid avec Cluny : Abbon lui a déconseillé l'union avec Berthe : HOURLIER, *op. cit.*, p. 58. Le successeur de Gausbert, Ébrard, est sans doute un ancien chanoine du Puy. Il obtient des reliques de saint Julien de Brioude par l'intermédiaire du comte Pons (SALMON, *Rec. Chron. Touraine, et G.C.*, t. XIV, col. 240). Est-ce le même que l'abbé Ebrard qu'on trouve à Brioude vers 1011-1012 ? Il aurait alors été évincé de l'abbaye tourangelle qui est à la collation de l'archevêque (qui a marié Robert et Berthe 1). A moins que les Clunisiens n'aient opéré une tentative d'union des deux monastères (?). Durant l'hiver 997-998, Odilon est à Rome avec Guillaume de Volpiano où il s'occupe des dépendances italiennes de Cluny (HOURLIER, *op. cit.* ...). Il y amène l'ex-chanoine du Puy Syrus (cf. *Sch. CCCXVIII, CLU.11926, 2588* ?), auteur de la *Vita Maioli*.

personnalités connues : les archevêques Gombaud et Dagbert (qui a consacré Étienne) ¹⁰⁴, les évêques Bégon de Clermont, Hilduin de Limoges, et tous les suffragants de la province de Bordeaux. Mais c'est la présence des laïcs qui est significative. Et tout d'abord celle du nouveau duc d'Aquitaine, le jeune Guillaume V (*le Grand*). Celui-ci rentre en effet dans le jeu angevin en inaugurant une politique de main tendue aux anciens ennemis de son père, dont il ne sous-estime pas l'ascendant, notamment en Auvergne ¹⁰⁵. L'assemblée se présente comme une réunion de réconciliation générale. C'est entouré du comte de Toulouse et du due de Bordeaux, eux-mêmes accompagnés de leurs grands, qu'il préside ; c'est le signe du changement de la Paix. Elle est franchement récupérée par un prince qui entend s'en servir pour mieux assurer sa domination, de la même manière qu'il se servira des pèlerinages et de la sainteté pour recouvrer une influence perdue en Aquitaine orientale ¹⁰⁶. La Paix des princes va prendre la relève de la Paix de Guy.

¹⁰⁴ Ci-après n. 107.

¹⁰⁵ La réconciliation a lieu début 998, après la « guerre » de 997 (n. 103 *supra*). Outre le concile, elle se concrétise en 1000 par un double accord matrimonial. Foulque Nerra épouse Hildegarde sœur du due Guillaume le Grand, lequel se marie à la même époque avec Almodis de la Marche, dont le frère, allié des Angevins, s'est réconcilié avec le vicomte de Limoges, vassal du due. C'est aussi peu après que Pons, le chef de la branche auvergnate du clan angevin se remarie avec la comtesse Thiberge, veuve d'Artaud de Forez (11.2.1000), et sans doute sœur du comte Hubert de Vienne. Il est dit comte dès 1004. On retrouve dans ce mariage les amitiés bourguignonnes liées à l'époque du concile d'Anse (Artaud avait souscrit les actes de ce dernier). Cf. FOURNIAL, *Recherches sur les comtes de Lyon...* pp. 248 et 249, n. 139 et 140. DUBY, *La société...*, p. 139, n. 9, pour une parenté entre comtes de Forez et noblesse mâconnaise.

¹⁰⁶ Adhémar de Chabannes (Chron. III, 41) nous a décrit ce personnage qui rehausse le prestige de la « monarchie » aquitaine, lui « qu'on croyait plutôt roi que due » et qui voulut être le maître de son duché. Cf. BONNAUD, *Les institutions de paix en Aquitaine au XIe siècle*. PFISTER, *op. cit.*, pp. 282 et ss. Sur sa politique religieuses, aussi, *supra*, chap. 3, p. 289.